Image not found or type unknown

Lettre ouverte à Arash Derambarsh : stop au lynchage

Commentaire article publié le **23/02/2020**, vu **10193 fois**, Auteur : Mikaël Benillouche

Voici plusieurs semaines qu'Arash Derambarsh fait l'objet d'un lynchage sur les réseaux sociaux à partir de délations orchestrées par des comptes anonymes. Peut-être serait-il temps de réagir ?

Cher Arash,

Nous nous connaissons peu. Nous nous sommes croisés quelquefois et avons échangé à plusieurs reprises.

Je suis absolument effaré par le "lynchage" dont tu fais l'objet sur les réseaux sociaux. Je pense être d'autant plus sensible qu'il y a plusieurs années, j'ai moi aussi eu à subir les remarques insidieuses de cette caste de juristes "intouchables" qui se pensent protégés derrière leurs titres ronflants.

Tu as donc été dénoncé par un anonyme (cela s'appelle une délation) car ta thèse serait un plagiat complet. A ce titre, tu bénéficies bien évidemment de la présomption d'innocence et je me demande qui fait fuiter des informations dont l'exactitude demeure douteuse. Il existe des instances universitaires et des juridictions compétentes pour statuer sur un éventuel plagiat il me semble. La légende veut même que le principe du contradictoire et les droits de la défense y soient respectés.

Sur twitter, en revanche non. Dis-moi Arash, tous ces éminents professeurs et avocats ont certainement du lire ta thèse pour proférer de telles accusations. Quand on creuse, on voit que ce sont les membres de ton jury et même ton directeur qui sont visés. Ils auraient été négligents et ils seraient même incompétents dans ton domaine d'écriture à savoir les fichiers de police. Mais Anne-Dominique Merville ne dirigeait-elle pas un master de droit pénal financier ? Quant à Francis Szpiner, il s'agit bien de l'avocat pénaliste reconnu ? Quant à Frédéric Lefebvre, n'était-il pas au cabinet d'un certain Nicolas Sarkozy lorsque celui-ci était ministre de l'intérieur ? Bref, je dois avoir mal compris quelquechose...

A travers toi, j'ai l'impression qu'on souhaite faire un exemple. C'est la passerelle entre docteur en droit et avocat qui est en cause. Si on te discrédite, c'est certainement en partie pour cela. A titre individuel, comme je l'ai déjà dit et écrit, je n'y suis pas favorable. J'ai passé le CRFPA malgré mon doctorat en cours, mais c'est un autre souci.

Je m'interroge aussi sur la période de ce lynchage et j'ai trois explications. Soit il s'agit d'un complot (gouvernemental) pour éviter de parler du coronavirus ; soit il s'agit pour le PSG de chercher à éviter d'expliquer ce match improbable contre Dortmund ; soit cela survient juste avant des élections pour te discréditer.

Je n'ai pas la science infuse Arash, mais je trouve cela détestable et assez lâche de détuire une

personne de la sorte. Il y a des voies de droit à explorer pour faire cesser cela : diffamation, injure, dénonciation calomnieuse... Les jeux de mots avec ton nom ne me font pas rire, je sais trop ce qu'ils cachent.

Arash, si tu le souhaites, je serais ravi de participer à ta défense. La vérité finira bien par éclater.

Bien à toi,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés